

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 8 AVRIL 2013**

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce huitième jour d'avril, de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :      René      Martineau      Maire  
                                 Léopold      Larouche      Conseiller (1)  
                                 Jocelyne      Lefebvre      Conseillère (2)  
                                 Yanick      Lacroix      Conseiller (3)  
                                 Jocelyne      Wheelhouse      Conseillère (4)  
                                 Claude      Hardy      Conseiller (5)

ABSENT :                      Olivier      Lemieux      Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE**      La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

13-04-035      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

13-04-036      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2013**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Claude Hardy que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

13-04-037      **CERCLE DES FERMIÈRES DE LA MOTTE – DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) au Cercle des Fermières de La Motte pour l'organisation de leur brunch annuel, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

13-04-038      **LA PARIOLE – DEMANDE D'APPUI**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Yanick Lacroix, appuyée par Madame Jocelyne Lefebvre, d'informer le CLD Abitibi que la municipalité appuie

le projet d'accomplissement du 18<sup>e</sup> projet du Show de La Motte, présenté par La Pariole au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC).

ADOPTÉE

13-04-039 **LA PARIOLE – APPUI FINANCIER**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation du «Show de La Motte», tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

13-04-040 **COMITÉ KASUÄL – DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser le versement d'une contribution financière de deux cents dollars (200 \$) au comité Kasuäl dans le cadre de l'organisation de la chasse aux cocos de Pâques, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes.

ADOPTÉE

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

**INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

13-04-041 **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS ENCOURUS POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET RÉUTILISABLES**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables en 2009;

ATTENDU QUE ce programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale;

ATTENDU QUE le programme était valide pour l'année 2009;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que la Municipalité adopte la subvention municipale pour l'année 2013 et remboursera aux familles ayant un jeune enfant et résidant sur le territoire municipal, cinquante pour cent (50 %) des coûts encourus pour l'achat de couches lavables et réutilisables, jusqu'à concurrence d'un montant de 150 \$ par enfant, qui en feront la demande en 2013.

Le remboursement sera effectué sur présentation : d'une facture originale établissant l'achat, d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant et la signature du contrat d'engagement précisant que vous vous engagez à utiliser les couches lavables et réutilisables.

ADOPTÉE

**PROJET – AMÉLIORATION DE LA COUR D'ÉCOLE À LA MOTTE**

Nous ferons une demande d'obtention d'informations supplémentaires auprès de madame Andrée Roy, directrice de l'École Tétreault. Le sujet est reporté au mois prochain.

13-04-042

**APPUI AU JOURNALISTE-VIDÉASTE DE RNC MÉDIA D'AMOS – DEMANDE DE MAINTIEN DU POSTE**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte vient d'apprendre que la Société RNC Média a décidé d'abolir le seul poste de journaliste-vidéaste à temps plein à Amos, suite à la signature de la nouvelle convention collective;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi devrait être maintenant desservie par le journaliste qui couvre un grand territoire soit celui de l'Abitibi-Ouest.;

ATTENDU QU'il y a quelques années nous avons connu le même problème, de ne plus avoir de journaliste-vidéaste à Amos et que nous avons constaté une baisse de la couverture médiatique dans la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE dans les deux derniers mois nous avons bénéficié d'une très grande couverture médiatique à La Motte entre autres pour les événements entourant la démission du pape Benoit XVI, le Conclave, la nomination du centre communautaire de La Motte au Mérite Ovation Municipale de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE nous avons plusieurs activités au cours des prochains mois qui devrait bénéficier d'une couverture médiatique telle que : Le Show de La Motte (avril), les résultats du Mérite Ovation municipale (mai), les spectacles du Festival des guitares du monde en Abitibi-Témiscamingue (mai et juin), le Festival des conte et légende de l'Abitibi-Témiscamingue (mai) et bien sûr la 15<sup>e</sup> Route du Terroir de La Motte (août);

ATTENDU QUE par ce fait, les membres du conseil jugent que la couverture des activités et événements du milieu rural de la MRC d'Abitibi, dans la Municipalité de La Motte fait partie, sera inadéquate et incomplète, pour les motifs suivants :

Que le journaliste de l'Abitibi-Ouest aura un territoire trop vaste à couvrir;

Que le temps de déplacement sera trop long;

Que certaines activités et événements auront lieu en même temps dans la MRC d'Abitibi et dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

Qu'il n'y aura peu ou plus d'image des activités de la MRC d'Abitibi;

Que la Société RNC Média n'utilisera que les communiqués de presse pour réaliser leur nouvelle;

Que certaines activités et événements ne seront plus couverts;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse de signifier à la Société RNC Média notre mécontentement et notre grande déception face à cette décision;

D'informer la directrice générale de RNC Média, madame Nancy Deschênes, de l'opposition de la municipalité de La Motte à cette réorganisation ayant pour objet

d'abolir le poste de journaliste-vidéaste sur le territoire de la MRC d'Abitibi et de l'inviter fortement à réviser cette décision.

ADOPTÉE

### **COMPTES-RENDUS**

#### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que la prochaine rencontre de la MRC d'Abitibi aura lieu le 10 avril prochain et qu'il sera question de la forêt de proximité et de la convention d'aménagement des blocs de lots.

#### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour les mois de février et mars 2013.

### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

13-04-043

#### **VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES – PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI**

ATTENDU QUE l'objectif général de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles concernant les matières organiques est connu; soit atteindre 60 % de récupération d'ici 2015 et interdire l'enfouissement de ces matières avant 2020;

ATTENDU QUE la MRC et les Municipalités devront rédiger et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conforme aux orientations de la Politique de gestion des matières résiduelles 2010-2015 adoptée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE trois comités d'élu de la MRC ont étudié l'ensemble des technologies et les types de gestion possibles;

ATTENDU QUE les comités recommandent la plateforme de compostage à aire ouverte centralisée à Amos et l'implantation d'une collecte de 3e voie puisque le projet est simple et le moins dispendieux;

ATTENDU QUE le comité d'analyse concernant la gestion de la plateforme de compostage de la MRC recommande d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures incitatives relatives à un pool de transport, et que le comité invite les municipalités à soumettre des propositions pour fins d'études;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a d'ailleurs mis en place un programme pour subventionner jusqu'à 50 % des coûts en infrastructure de compostage;

ATTENDU QUE le service d'aménagement de la MRC a présenté l'historique du projet, une description de l'infrastructure et de la méthode utilisée, les arguments et le coût du projet, aux officiers et aux élus municipaux le 21 février dernier;

ATTENDU QUE le projet de construction de la plateforme est estimé à 1 910 367 \$ avec les coûts annuels suivants :

<b>Poste budgétaire<sup>1</sup></b>	<b>2014<sup>2</sup></b>
Infrastructures (3 % sur 20)	57 023 \$

ans)	
Équipements (3 % sur 10 ans)	13 859 \$
Opérations	247 890 \$
Total (\$/an)	318 773 \$
Sous — total (\$/porte)	29.11 \$
Achat de bacs	4.95 \$
Total (\$/porte)	.....34.06 \$

ATTENDU QUE les frais d'opération ont été estimés sur la base que les municipalités acheminent de 3000 tonnes de matières organiques annuellement soit 80% du volume potentiel provenant du secteur résidentiel;

ATTENDU QUE composter les matières organiques permet de réduire de près de 40 % le tonnage enfoui, ce qui peut se traduire par une baisse des frais liés à l'enfouissement;

ATTENDU QUE la municipalité devra mettre en place et assumer les coûts liés, à l'implantation d'une collecte des matières organiques pour 2015;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte adhère au projet territorial de plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi et s'engage à mettre en place une collecte des matières organiques pour janvier 2015.

ADOPTÉE

#### VOIRIE

13-04-044

#### **RÉSERVE DE CONCASSÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte a besoin de concassé pour la réfection de ses chemins ;

ATTENDU QUE le besoin a été estimé à 10 000 tonnes métriques de MG-20 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'acheminer un appel d'offres aux entrepreneurs suivants :

- La Mothe division sintra
- Excavation Val-d'Or
- Galarneau entrepreneur général
- Entreprise générale Pajula
- Agrégat Rouyn-Noranda
- Béton Fortin

QUE les travaux devront être complétés pour le 9 août 2013 ;

QUE les soumissions devront être soumises avant le 2 mai 2013 à 15h ;

QUE le Conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas ni le plus haut des soumissionnaires.

ADOPTÉE

13-04-045

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le chemin du lac La Motte est considérablement endommagé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit beaucoup de plainte de la part des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE d'urgents travaux de rechargement en gravier et en concassé, de creusage de fossés, de changement de traverses de chemin et de correction de deux panses de bœufs sont nécessaires sur le chemin du lac La Motte, et ce depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars (283 979 \$);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte estime sa contribution en heures de niveleuse et en main d'œuvre (employés) pour un montant de quarante-deux mille six cent vingt dollars (42 620 \$)

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau routier municipal, pour un montant de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$).

ADOPTÉE

**AFFAIRES NOUVELLES**

13-04-046

**POINT DE ROSÉE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, de transmettre nos sincères félicitations à madame Johanne Morin et monsieur Réjean Rose qui célèbre le 15<sup>e</sup> anniversaire de leur entreprise maraîchère Point de Rosée.

ADOPTÉE

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mars 2013.

13-04-047

**APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de mars 2013 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-trois mille trois cent soixante et onze dollars et quarante sous. (63 371.40 \$)

ADMQ	310.43 \$
Baribeau, Louis	114.97 \$
Bell Mobilité	138.45 \$

Boutique du bureau Gyva	25.03 \$
Centre Communautaire de La Motte	580.00 \$
CSST	67.12 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	116.32 \$
Desjardins sécurité financière	1 600.45 \$
Envirobi	554.64 \$
Épicerie chez Flo	503.77 \$
Équipement SMS	73.68 \$
Ferabi	247.27 \$
FQM	36.19 \$
Gabriel Gourde	120.00 \$
Hardy, Claude	137.10 \$
Hydro-Québec	2 364.05 \$
Lacroix, Yanick	137.10 \$
Larouche Bureautique	419.93 \$
Larouche, Léopold	137.10 \$
Lefebvre Michel, Lucie Mailhot	5.15 \$
Lefebvre, Jocelyne	137.10 \$
Les Ateliers Dufour	89.66 \$
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	75.00 \$
Magasin René Veilleux	84.97 \$
Martineau, René	411.44 \$
Master Card	119.99 \$
Ministre des Finances	2 826.28 \$
Ministre du Revenu	2 564.55 \$
MRC d'Abitibi	29 255.00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	301.20 \$
Naud, Maurice	29.40 \$
Noéferme d'la Turlute	174.50 \$
Office municipal d'habitation	912.50 \$
Papeterie Commerciale	384.07 \$
Postes Canada	26.46 \$
Receveur général du Canada	3 375.59 \$
Rôle de paie	7 770.77 \$
Sonic	6 118.95 \$
Télébec	482.94 \$
Télédistribution Amos	114.92 \$
Traction Amos	290.26 \$
Wheelhouse, Jocelyne	137.10 \$

Total : 63 371.40 \$

ADOPTÉE

13-04-048

**CONGRÈS DE L'ADMQ**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès provincial de l'ADMQ qui se déroulera à Québec les 12, 13 et 14 juin 2013, ainsi que les frais reliés au transport, à l'hébergement et aux repas.

ADOPTÉE

13-04-049

**PACTE RURAL DE LA MRC D'ABITIBI**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de présenter au Pacte rural une demande de financement de 25% des dépenses reliées au poste d'agent de développement pour un maximum de cinq mille cinq cent dollars (5 500\$), et d'autoriser madame

Rachel Cossette, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

13-04-050 **PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'adopter le plan de développement 2007-2014 actualisé en 2013 tel que proposé.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

13-04-051 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 21h27.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

13-04-037  
13-04-047

13-04-039

13-04-040

Signé ce onzième jour d'avril  
de l'an deux mille treize